

N° 2025-164

OBJET :

*Créances éteintes et admission en non-
valeur de créances
irréouvrables*

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 19 novembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- par M. REY Emmanuel à M. BÉARD Patrick,
- par Mme COTTET Sophie à M. FOURNET Bernard,
- par M. MUTILLOD Christophe à Mme TRABICHET Yannick,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire de la présentation en non-valeur, par le comptable public, de 23 pièces pour un montant total de 3 370,53 € :

- budget 38400 – liste n° 7304140432 : 2 258,74 €
- budget 38400 – liste n° 7695590632 : 232,54 €
- budget 32300 – liste n° 7304740032 : 879,25 €

Elle fait part également de la nécessité de constater l'extinction de 19 créances pour un montant total de 4 688,31 € :

- budget 38400 – liste n° 7681591432 : 4 688,31 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

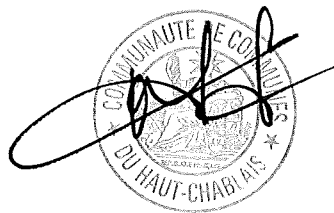
Publié ou notifié

Le :

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'admettre en non-valeur les créances présentées par le comptable public pour un montant total de 3 370,53 € euros conformément aux 3 listes jointes en annexe de la présente délibération,
- **constate** l'extinction des créances qui lui ont été présentées pour un montant total de 4 688,31 € conformément à la liste jointe en annexe de la présente délibération,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

